



Rapport Budget Primitif

Ville de Saint-Max

2026



Conseil Municipal du 15 décembre 2025

Sommaire

Introduction.....	p.2
1. Section de fonctionnement.....	p.5
1.1. Dépenses réelles de fonctionnement.....	p.5
1.2. Recettes réelles de fonctionnement.....	p.12
2. Section d'investissement.....	p.14
2.1. Dépenses réelles d'investissement.....	p.14
2.2. Recettes réelles d'investissement.....	p.16
3. Les mouvements d'ordre.....	p.17
4. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif.....	p.18

Annexes

Annexe 1 Tableau d'investissement des services techniques

Annexe 2 Endettement pluriannuel 2026-2056

Annexe 3 Evolution du CA et BP 2014-2026

Annexe 4 Tableau comparatif évolution de la dette

Annexe 5 Synthèse budgétaire

INTRODUCTION

L'article L.2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, doit être jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Saint-Max. Elle est mise à disposition du public sur le site internet de la Ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'exercice 2026. Il respecte l'ensemble des principes budgétaires applicables aux collectivités : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Ce budget a été élaboré sur la base du Rapport d'orientation budgétaire 2026 (ROB) présenté en conseil municipal le 17 novembre 2025.

Le compte administratif 2025 n'étant pas encore finalisé, certaines données financières sont présentées à titre provisoire.

Le Budget Primitif (BP) 2026 de la Ville de Saint-Max s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de **13 779 850 €**.

Au 1er janvier 2025, la population municipale de Saint-Max s'élève à **10 179 habitants**.

Plusieurs éléments majeurs ont conditionné la préparation du Budget Primitif 2026 :

- **Calendrier budgétaire adapté** : cette année, la collectivité a choisi de voter le Rapport d'Orientation Budgétaire en novembre et le Budget Primitif en décembre de l'année N-1. Ce choix tient compte des élections municipales prévues en mars 2026, du temps nécessaire à l'installation du nouveau Conseil Municipal, ainsi que de la nécessité d'assurer la continuité des projets et actions en cours, tout en permettant le lancement des nouveaux projets de l'exercice 2026. Néanmoins, un budget supplémentaire reprenant notamment les résultats définitifs 2025 et surtout, prévoyant des ajustements et nouveaux crédits nécessaires, sera voté après les élections municipales.
- **Une concertation renforcée avec l'ensemble des services** : une large démarche de concertation a été conduite entre tous les Services Municipaux, les élus et le Pôle Finances et Contrôle de gestion. Elle a permis d'identifier des marges d'économie, d'optimiser les crédits budgétaires et de maîtriser les dépenses de fonctionnement, afin de préserver un niveau d'autofinancement suffisant pour financer les investissements.
- **Un contexte mondial et national incertain** : comme exposé dans le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026, le budget s'inscrit dans un environnement encore impacté par les conséquences de la crise économique et financière de 2022, par la poursuite du conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que par le début de la crise au Proche-Orient entre Israël et la Palestine.

De plus, le projet de Loi de finances, essentiel pour une bonne visibilité des budgets des collectivités locales, n'a toujours pas été adopté.

- **La nécessité d'optimiser les recettes** : la collectivité a engagé un travail renforcé visant à développer et diversifier ses sources de recettes, afin de sécuriser l'équilibre budgétaire dans un contexte marqué par des décisions nationales et des évolutions financières difficiles à anticiper.

Cadrage stratégique du Budget Primitif 2026

Le cadrage global du BP 2026 respecte les orientations définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire :

- **Reconstruction de l'école primaire Victor Hugo**, dont les travaux ont débuté en juillet 2025.
- **Projets environnementaux poursuivis ou engagés**, parmi lesquels :
 - l'objectif de 300 arbres plantés sur la période 2020-2026 notamment pour les naissances, mariages et décès, espaces verts, etc...);
 - la finalisation de la voie verte et de ses agrès sportifs ;
 - la plantation d'arbres fruitiers et la création d'un bosquet urbain au parc Jean XXIII ;
- **Poursuite de l'expérimentation du permis de louer** (initiée en 2022), menée en partenariat avec la Métropole, l'État et la CAF, permettant un accompagnement renforcé des locataires et des propriétaires.
- **Mise en service du trolley de la Métropole du Grand Nancy**: la commune poursuit les échanges avec la Métropole concernant la création d'un parking arboré à l'emplacement de l'ancienne mairie annexe, en lien avec le projet « Place Barrois / Hôtel de Ville ». La Métropole doit finaliser le rachat des terrains nécessaires. L'étude de créations de pistes cyclables se poursuit également. Cette démarche s'inscrit dans le cadre du « Lieu candidat ».
- **Opération Mobilités de la Métropole** : celle-ci doit permettre la requalification de la place Barrois et la végétalisation de l'avenue Carnot et la modification de l'arrêt de Trolley « Mairie » (la réduction à deux arrêts de trolley devrait générer une économie pour la Métropole).
- **Poursuite des nombreux projets municipaux**, parmi lesquels :
 - acquisition par la Métropole des terrains de l'ancienne mairie annexe et des parcelles attenantes, en vue de créer un parking arboré structurant au cœur de ville ;
 - cession des terrains du secteur des Brigeottes, à urbaniser progressivement et de manière maîtrisée ;
 - rachat des terrains Cartamundi rue Alexandre 1er par Bouygues et élaboration d'un projet concerté avec la commune (PLUi, OAP) ;
 - réflexion sur l'avenir des terrains Orange situés derrière la Poste ;
 - développement de groupements d'achat (énergie, assurances, vidéoprotection, informatique...) avec les autres collectivités et la Métropole ;
 - extension du réseau de vidéoprotection (environ 40 caméras d'ici début 2026) ;
 - raccordement progressif au chauffage urbain de bâtiments municipaux et collectifs (dont l'école Victor Hugo) dans le cadre de la DSP confiée à Dalkia par la Métropole;
 - prolongement de la voie verte et création d'un parcours de santé ;
 - installation de bornes de recharge électriques supplémentaires ;

- étude de la réduction de la vitesse à 30 km/h et des pistes cyclables à double sens là où la configuration le permet ;
- renforcement du partenariat entre la police municipale et la police nationale, ainsi que la mutualisation avec Malzéville et Dommartemont ;
- poursuite des liens avec les villes jumelles de Waldorf (Allemagne) et Amchit (Liban).

1. Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services municipaux.

1.1 Dépenses réelles de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- les achats de matières premières et de fournitures,
- l'entretien des bâtiments communaux et la consommation des fluides,
- les prestations de services,
- les rémunérations du personnel municipal,
- les participations et subventions versées aux partenaires,
- ainsi que les intérêts des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif s'élèvent à **7 027 676 €**.

Elles se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses du personnel municipal	3 959 997€
Les intérêts de la dette	335 000€
Les subventions aux associations	52 380€
Les participations financières	495 361€
Les dépenses de gestion courante	2 184 938€

Les dépenses de personnel sont évaluées à **3 959 997 €** pour l'exercice 2026. Ce poste, qui constitue le plus important de la section de fonctionnement, représente 56,35 % du budget municipal.

La commune a engagé des efforts significatifs pour stabiliser cette dépense : chaque poste est étudié et chaque départ donne lieu à une réflexion sur l'organisation des services afin d'optimiser leur fonctionnement, des réaménagements de postes ont été élaborés afin de faciliter la tâche aux agents municipaux et pour alléger certaines contraintes. Ces mesures ont permis une diminution non négligeable des charges de personnel.

Cependant, l'augmentation de 3 points de la cotisation patronale à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), décidée et imposée par l'État, impacte fortement les finances communales. Cette mesure entraîne une hausse d'environ 57 000 € pour l'année 2026, et produira le même effet sur les deux exercices suivants.

Les intérêts de la dette, sur la base des éléments connus à ce jour, sont évalués à **335 000 €**. L'augmentation de cette charge financière s'explique principalement :

- par l'emprunt souscrit en 2024, dont le remboursement du capital et des intérêts débutera en janvier 2026 ;
- ainsi que par le prêt relais contracté en 2025, destiné à faire face aux dépenses immédiates liées à l'opération de reconstruction de l'école Victor Hugo, dans l'attente du versement des recettes notifiées, notamment les subventions d'investissement et les produits de cessions de terrains prévus.

Chiffres clés :

- Annuité de la dette par rapport aux Recettes Réelles de Fonctionnement : 11,58%
- L'encours de dette prévisionnel par habitant est de 1143€
- L'annuité de dette prévisionnelle par habitant est de 88€
- Le taux moyen actuel de notre dette est d'environ 3%
- La capacité de désendettement est de 15,81

Il est prévu qu'avec le remboursement total du prêt relais en 2028, la capacité de désendettement s'améliore et passe à 8,11 en 2027 et à 3,63 en 2030 ce qui montre la bonne capacité de la commune pour se désendetter rapidement afin de disposer de nouvelles possibilités d'investir et de renforcer son épargne.

Les subventions et participations

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) : la participation prévue pour le SIVU Saint-Michel-Jéricho/Grands Moulins, partagé avec la ville de Malzéville, s'élève à 87 600 € en 2026. Le partenariat entre le SIVU et les mairies de Saint-Max et Malzéville permet la mise en œuvre d'actions nombreuses et variées en faveur des habitants du Quartier Politique de la Ville (QPV), notamment dans les domaines culturel, éducatif, sportif, de loisirs, d'apprentissage et d'accompagnement à l'insertion professionnelle.

Au cours des derniers exercices, les deux collectivités ont été confrontées à certaines difficultés de gestion rencontrées par le SIVU, notamment en raison de la baisse des subventions de l'État sur le poste de chef de projet et de l'augmentation des coûts de fonctionnement. Cette participation concerne principalement le soutien à la gestion du Centre Social et l'AUCS (Association des Utilisateurs du Centre Social), ainsi que la rémunération du Chef de Projet du quartier et de l'Adulte Relais qui l'accompagne dans cette mission sur le Quartier Politique de la Ville (QPV).

Subventions aux associations

Le poste « subventions aux associations » s'élève à 52 380 € en 2026. Il constitue un soutien financier essentiel aux associations de la commune, complété par des subventions en nature telles que la mise à disposition de bâtiments, de moyens matériels ou encore de personnel technique.

Les crèches

Les participations en direction des 4 crèches sont réparties de la manière suivante :

Frimousse	214 545€
Ribambelle	11 250€
Confettis	19 329€
Maxou et ses Doudous	39 415€

Les Crèches de Saint-Max connaissent un grand succès. Une réunion annuelle de coordination permet aux différents interlocuteurs une concertation optimale pour améliorer le service rendu aux familles.

La Crèche Frimousse (Essey-lès-Nancy, Tomblaine, Saint-Max) emploie près de 30 salariés. Saint-Max bénéficie de 40 lits. La Crèche renouvelle ses actions de professionnalisation régulièrement et les parents la plébiscitent pour la bonne qualité des prestations en direction des enfants.

Les prévisions budgétaires de cette structure prennent dorénavant en compte le coût de la mise en place du RIFFSEP, obligatoire pour se conformer à la réglementation, ce qui représente une dépense supplémentaire d'environ 16 000€. Il est important de noter que les trois communes formant le SIGC Frimousse, n'avaient pas augmenté leur participation depuis 2013.

La crèche La Ribambelle (crèche parentale et associative Saint-Max/Malzéville), réserve environ 8 lits à Saint-Max et bénéficie d'une belle renommée auprès des parents. Elle se trouve dans des locaux spacieux, confortables et opérationnels à l'Espace Champlain, au cœur du quartier Saint-Michel Jéricho Grands Moulins à Saint-Max, avec un espace de plein air.

La crèche Les Confettis (crèche parentale regroupant les enfants de Dommartemont, Essey-lès-Nancy et Saint-Max) est installée dans de nouveaux locaux à Saint-Max et réserve environ 8 places pour les enfants des familles Maxoises.

La Crèche Maxou et ses Doudous est une crèche municipale gérée par l'ADMR, abritée dans les locaux municipaux de l'Espace Enfance Pierre et Marie Curie, (Curie D) près du gymnase et de l'Ecole. Elle accueille exclusivement les enfants dont les familles résident sur la commune de Saint-Max et dispose de 18 places permanentes et 2 places d'urgence.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

La subvention prévue pour le CCAS s'élève à 75 000 € en 2026. La commune joue un rôle essentiel dans le domaine de l'action sociale et de la solidarité. Le CCAS est particulièrement sollicité pour accompagner les populations les plus vulnérables et apporter un soutien aux familles en difficulté.

L'équipe du Pôle Solidarité assure quotidiennement un suivi approfondi des publics accueillis et gère des dispositifs tels que l'épicerie solidaire et le vestiaire « Vétimax ». Ces actions visent à répondre au mieux aux besoins des familles, tout en évaluant régulièrement l'adéquation entre les dons reçus et les demandes des bénéficiaires.

Participation au poste de coordinateur de la CTG : 8 000€/an

Le recrutement d'un Chargé de Coopération pour la Convention Territoriale Globale (CTG) constitue désormais une condition indispensable pour que la collectivité puisse signer la CTG avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les communes de Malzéville, Essey-les-Nancy et Dommartemont, et bénéficier ainsi des financements associés. Il ne s'agit plus d'une recommandation, mais bien d'une obligation demandée par la CAF.

Historiquement, le dispositif précédent - le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) - permettait à la CAF de financer les postes de responsables Enfance-Jeunesse au sein de chaque commune. Lors du lancement de la CTG (période 2021-2025), un poste dédié à la coordination avait été envisagé, mais sa création n'avait pas abouti en raison du caractère novateur du dispositif.

Désormais, dans le cadre de la CTG (période 2026-2030), la CAF impose explicitement d'affecter les crédits de coordination au recrutement d'un Chargé de Coopération, sachant que les bénéfices des actions menées actuellement sont particulièrement efficaces au quotidien.

Ce professionnel aura pour mission d'assurer la coordination et le développement renforcé des politiques publiques suivantes sur l'ensemble du territoire concerné : Petite Enfance/Enfance – Jeunesse/Parentalité/Cadre de vie/Accès aux droits

Le financement du poste est assuré pour moitié par la CAF et les communes partenaires.

Le poste sera administrativement rattaché aux effectifs de la commune de Malzéville, mais le recrutement sera mené en concertation avec l'ensemble des partenaires de la CTG.

Autres participations

Les autres participations s'élèvent à **40 222 €** et concernent :

- L'abondement aux frais du Centre Médico-Scolaire d'Essey-lès-Nancy, auquel la commune est rattachée. Cet abondement inclut également les classes d'intégration (CLIS) d'Essey-lès-Nancy, de Nancy et de Tomblaine, ainsi que la classe allophone d'Essey-lès-Nancy.
- La cotisation au Relais Petite Enfance (RPE), en partenariat avec Essey-lès-Nancy et désormais Malzéville, qui reste stable puisqu'elle couvre désormais l'intégralité des dépenses dédiées au RPE.
- La participation aux projets des classes d'intégration, comprenant la contribution financière versée à la Ville d'Essey-lès-Nancy et le financement des animations pédagogiques associées.
- Le financement partiel de la Mission Locale du Grand Nancy, qui assure notamment l'accompagnement des jeunes dans la recherche de stages, d'emplois et leur réinsertion professionnelle. À noter que cette dépense pourrait augmenter en 2026 : la participation passerait de 1,50 € à 1,85 € par habitant, soit pour la Ville de Saint-Max une hausse estimée à environ 3 600 €, du fait de la diminution d'autres financements publics. Néanmoins, tant au niveau national que local une réorganisation devrait être mise en œuvre prochainement.

Focus sur les activités principales des services communaux

La commune poursuit une dynamique volontariste d'amélioration de ses politiques publiques en direction des habitants. L'ensemble des services municipaux et des élus œuvrent quotidiennement pour proposer des actions attractives, adaptées aux besoins et aux attentes de la population.

Le Pôle des Affaires Scolaires, Activités et Loisirs Périscolaires, Petite Enfance, Education et Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ) a prévu pour 2026 : la mise en place d'un planning thématique par site périscolaire (chaque soir aura son activité), la continuité des ateliers d'échecs sur les temps scolaires et une adaptation sur les temps périscolaires en fonction de la fréquentation, afin de permettre à chaque enfant d'accéder à une activité de qualité qui stimule l'esprit et favorise plusieurs capacités cognitives. Le CMEJ sera renouvelable en décembre 2026 et travaille notamment avec la Métropole du Grand Nancy dans le cadre du lancement de 2 projets avec les jeunes de la Ville de Saïda au Liban. Il s'agit tout d'abord de continuer à faire vivre le Conseil des Jeunes de Saïda autour du sport et de l'environnement et d'aider à la transformation d'une décharge en espace agroforestier productif. Un voyage à destination du Parlement Européen de Strasbourg aura lieu en fin d'année scolaire.

Le Pôle Culture et la **Bibliothèque-médiathèque** organisent de nombreux événements culturels fédérateurs, attirant des publics variés, tels que le Salon du livre, les Tournois du Livre, les séances de lecture pour les familles, l'opération Livre sur la Place, la Nuit de la lecture, en partenariat avec les acteurs du quartier Saint-Michel Jéricho Grands Moulins.

Elle poursuit également ses collaborations avec le public scolaire et les maisons de retraite.

Parmi les nouvelles initiatives :

- création de synergies interservices, avec trois réunions annuelles pour coordonner les projets entre le service Jeunesse, scolaire, périscolaire, social et les actions culturelles ;
- accueil mensuel du Ludo-Max à la bibliothèque, pour offrir aux enfants un accès aux jeux et créer des passerelles avec le livre ;
- participation au développement du réseau Co-Libris, avec des réunions régulières pour optimiser les services proposés et mutualiser certaines actions (accueil d'auteurs, résidences d'artistes, activités autour du cinéma...) et recrutement d'un coordinateur à l'échelle de la Métropole, afin de renforcer la coordination et la qualité des services proposés.

Après une année riche en inauguration d'équipements sportifs comme le site des équipements de Tennis Pierre et Marie Curie, le Parcours sportif et de santé du Parc Jean XXIII « Un Max de Fitness », ainsi que le city stade de la Noue, **le Pôle Sports et jeunesse** poursuit sa dynamique et son accompagnement aux associations.

La poursuite des activités **Jeunesse et sportives**, de l'accueil de loisirs, du dispositif C'NOUE et du LUDOMAX et les chantiers jeunes rencontrent du succès avec une fréquentation en hausse des jeunes de 14 ans.

Concernant **le Pôle Santé**, le projet de la Maison de Santé est désormais lancé, et accompagné par le bureau d'étude « Hippocrate-développement ». Une trentaine de professionnels de santé est fortement pour s'associer à ce projet.

Plusieurs manifestations seront organisées par **le Pôle seniors** : goûter de printemps, cinéma des Seniors, voyages dynamique et calme, les repas organisés à l'occasion des fêtes de fin d'année, le

goûter de l'Avent au Clos Pré et à l'Hôtel Club, Handiride qui est une promenade en véhicules anciens et motos avec les personnes handicapées pour leur plus grand plaisir. Par ailleurs, les activités de la Carte Part'âge se poursuivent avec un grand succès, ainsi que les différentes animations proposées dans les salles de quartier, contribuant à l'animation et au lien social des habitants seniors de la commune. A noter que dans ce cadre, l'action « Un max de saveur » a été récompensée en arrivant 2^{ème} au grand Prix des Maires de France. Cela a été l'occasion de mettre en avant notre partenariat municipal avec l'organisme « Bauzin Formation et management » pour le soutien à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi pour différentes raisons.

Le Service Communication poursuit son engagement dans plusieurs projets structurants :

- Projet Vignes et Vergers à Saint-Max : collaboration continue avec le service urbanisme et le bureau d'études Microhumus.
- Refonte de la photothèque de la ville et des points d'intérêt : projet prévu pour le printemps/été 2026, visant à moderniser et centraliser les ressources visuelles de la collectivité.
- Accompagnement des services municipaux : conception et réalisation de l'ensemble des supports de communication nécessaires aux services, garantissant cohérence et qualité.

Le Pôle Vie Associative et Animations de la ville réalisera ses manifestations habituelles notamment la remise des prix du concours fleurissement et décorations de Noël, le carnaval des enfants, la chasse aux Œufs de Pâques (avec la participation des commerçants Maxois), le Festival du Cinéma (partie programmation en direct avec le cinéma ROYAL), la fête du 13-14 juillet, le Forum sportif et associatif, la journée du patrimoine, la mise en lumière de la ville, le défilé de Saint-Nicolas, la marche de Noël, sans oublier les cérémonies patriotiques (avec la participation des associations d'anciens combattants et l'accueil des nouveaux Maxois en lien avec le Pôle direction générale et protocole.

La Police Municipale (PM) assure au quotidien ses missions principales de maintien de la tranquillité publique. Elle développe également des actions en lien avec les services scolaires et la petite enfance. Ainsi, elle a initié le projet Ecol'o Vélo, qui organise des challenges de prévention routière avec les PM de la division Nord-Est, regroupant Essey-lès-Nancy, Malzéville, Saulxures, Saint-Max et Pulnoy.

Depuis 2021, la Police Municipale de Saint-Max a conventionné avec la Ville de Malzéville pour mutualiser les effectifs, améliorant ainsi la couverture du territoire en matière d'interventions. Par ailleurs, une convention avec la Ville de Dommartemont, dépourvue de police municipale, permet la mise en place d'une police intercommunale, avec rétribution sur les vacations réalisées sur son territoire.

Le lien avec la Police Nationale s'est intensifié et la vidéo protection a été mise en œuvre et exploitée au maximum.

Toutes ces actions sont menées avec discernement afin de réaliser les dépenses nécessaires, et l'ensemble des agents municipaux est mobilisé au quotidien, voire plus avec les astreintes de soirée et nuit et le travail supplémentaire nécessaire au respect du bien vivre dans la commune.

Concernant les fluides, les contrats de maintenance, les marchés publics et conventions, dont la gestion relève des **services techniques municipaux**, des économies sont systématiquement recherchées : demandes de devis comparatifs pour chaque dépense et alertes régulières aux utilisateurs pour économiser l'eau, l'énergie et le chauffage. Ce travail quotidien est essentiel pour maîtriser les coûts. Le CTM est mobilisé au quotidien pour les missions de nettoyage et d'entretien

des lieux publics, des espaces verts, et accompagne les Elus sur le permis de louer, en lien avec le service urbanisme qui pour sa part assure un travail régulier de qualité sur les autorisations d'urbanisme.

1.2 Recettes réelles de fonctionnement

Pour la commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes perçues au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, activités périscolaires et extrascolaires, location de salles, animations et services, etc...), à la fiscalité directe et indirecte, aux dotations et compensations de la Métropole du Grand Nancy, aux dotations de l'État, ainsi qu'aux loyers perçus pour les appartements communaux.

Les recettes réelles de fonctionnement inscrites au Budget Primitif 2026 s'élèvent à **7 763 763 €**, et se composent principalement de :

La fiscalité directe	4 487 992€
Les dotations de l'Etat	1 259 000€
La fiscalité indirecte	545 100€
Les recettes de gestion	1 471 671€

La fiscalité directe

Pour l'exercice 2026, les bases fiscales devraient être revalorisées de 1,2 % au niveau national, conformément à l'évolution du coût de la vie et aux dispositions législatives en vigueur.

La Commune a choisi de maintenir inchangés les taux des impôts locaux, comme en 2025 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,18 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 13,71 %
- Taxe d'habitation sur les logements vacants et résidences secondaires : 8,79 %

Concernant les logements vacants, la collectivité mène un travail important pour en réduire le nombre. Leur remise en location ou leur rénovation permettrait d'accueillir de nouvelles familles sans recourir à de nouvelles constructions, favorisant une meilleure utilisation du parc immobilier existant. Cette démarche présente des avantages à la fois économiques, sociaux et environnementaux. À ce jour, environ 400 logements vacants sont recensés sur la commune ; les efforts engagés pour diminuer cette vacance doivent donc être poursuivis.

Les dotations

Les dotations de l'Etat sont maintenues au montant de **1 259 000€**, dans l'attente des chiffres définitifs qui devraient être connus seulement en avril 2026.

D'après les informations connues, la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) devrait se maintenir au même niveau qu'en 2025, tout comme la DSUCS (Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale), le FNP (Fond National de Péréquation) qui est une variable d'ajustement de l'Etat risque de diminuer.

La fiscalité indirecte

Le prévisionnel de la fiscalité indirecte (droits de mutation) est estimé à **382 100€**, mais compte tenu du contexte national et international ce poste reste à surveiller de près.

La Taxe Locale sur la Consommation Finale d'Electricité (TLCFE) a été instituée de droit par l'Etat dès 2021. Le gouvernement a souhaité que cette réforme soit progressive dès 2021, pour s'appliquer définitivement en 2023, date à laquelle l'Etat perçoit cette TLCFE au taux maximum de 8,5%, et devrait redistribuer aux Communes la part qui leur revient.

Dans le cadre de la mise en œuvre du pacte financier et fiscal (PFF) de la Métropole du Grand Nancy, 0,5% du produit de la TLCFE perçu par la commune de Saint-Max doit être transféré à la Métropole. Pour l'exercice 2026, nous prévoyons un reversement de 11 378€ et l'encaissement à hauteur de **160 000€**.

Le montant de la **taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)** en 2026 est estimé à **3 000€**.

Les recettes de gestion

Les recettes de gestion, évaluées à **1 471 671 €**, enregistreraient une légère augmentation par rapport à 2025. Elles doivent être valorisées et suivies avec attention afin de sanctuariser l'autofinancement à un niveau optimal, permettant ainsi aux partenaires financiers de prêter et à la Commune de disposer d'une plus grande marge de manœuvre et d'autofinancement pour investir et envisager sereinement l'avenir.

Ces recettes comprennent :

- les redevances et participations pour les services rendus par la Commune, notamment sur les temps périscolaires (cantines, accueils matin, soir et loisirs),
- les concessions de cimetière,
- les redevances pour la téléassistance,
- les remboursements de traitements du CCAS,
- les indemnités versées par l'assurance statutaire sur les arrêts maladies,
- les loyers des appartements et garages communaux,
- ainsi que les subventions de fonctionnement sur les projets municipaux.

La Ville perçoit également des participations de la CAF, en contrepartie de son engagement sur la politique petite enfance, périscolaire et extrascolaire. Le Contrat Enfance Jeunesse est désormais remplacé par la CTG – Convention Territoriale Globale, signée entre quatre communes du canton (Saint-Max, Essey-lès-Nancy, Malzéville et Dommartemont) pour une durée de cinq ans, jusqu'au 31 décembre 2025. Une nouvelle CTG est en cours d'élaboration et couvrira la période 2026-2030.

Les recettes de location des salles municipales sont prévues au même niveau que les réalisations de 2025. La dotation « titres sécurisés », qui compense l'installation des bornes biométriques pour la délivrance des Cartes Nationales d'Identité (CNI) et des passeports, est également maintenue à 54 000 €, à l'identique de 2025. Cette dotation reste toutefois inférieure aux charges réelles supportées par la Commune, qui mobilise deux agents à temps complet pour répondre à l'augmentation des demandes.

Les élus et les services municipaux veillent à valoriser toutes les recettes provenant des partenaires institutionnels, dans tous les domaines : culture, animations, sports et jeunesse. Les tarifs municipaux ont été ajustés, et des mesures de prévention et de lutte contre les déchets sauvages ont déjà donné lieu à des factures afin d'assurer la propreté de la Commune.

2. Section d'investissement

Contrairement à la section de fonctionnement, qui porte sur les dépenses récurrentes et quotidiennes, la section d'investissement est consacrée aux projets structurants de la Ville, envisagés à moyen ou long terme. Elle regroupe toutes les opérations, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel, qui contribuent durablement à l'évolution du patrimoine communal.

Elle comprend :

- **Dépenses d'investissement** : elles regroupent l'ensemble des dépenses qui modifient de manière durable la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité.
Il s'agit notamment :
 - o des acquisitions de mobilier, de matériel, d'équipements informatiques et de véhicules,
 - o des achats ou rénovations de biens immobiliers,
 - o des études préalables aux projets,
 - o des travaux réalisés sur des bâtiments ou équipements existants, ou sur de nouvelles infrastructures en cours de création.
- **Recettes d'investissement** : elles se composent principalement de deux catégories :
 - o les recettes patrimoniales, telles que le FCTVA, qui correspond au reversement partiel (16,404 %) de la TVA acquittée par la Commune sur ses dépenses d'investissement de l'année N-1,
 - o les subventions d'investissement versées par les partenaires institutionnels (État, Région, Département, Métropole, CAF...), en lien avec les projets portés par la Ville.
- **Équilibre financier de la section** : assuré par :
 - o l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement,
 - o et, si nécessaire, par le recours à l'emprunt, permettant de financer les travaux et opérations d'investissement.

Cette section reflète ainsi la capacité de la Commune à entretenir, moderniser et développer son patrimoine, tout en préparant les aménagements nécessaires aux besoins des habitants.

2.1 Dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement inscrites au Budget Primitif 2026 s'élèvent à **5 966 087 €**.

Capital de la dette	563 750€
Les dépenses de travaux et d'équipement	5 337 337€
Remboursement EPFL	65 000€

Le capital de la dette

Le capital de la dette s'élève à **563 750 €** et intègre le début du remboursement du capital de l'emprunt souscrit en 2024, dont la phase de mobilisation s'est achevée en juillet 2025.

Il est à noter que ce poste de dépense est en diminution par rapport à l'exercice 2025, du fait que trois emprunts arrivent à échéance fin 2025 et un quatrième en 2026, ce qui représente une baisse annuelle d'environ 103 000 €.

Par ailleurs, le nouveau prêt relais contracté en 2025 auprès de l'Agence France Locale, destiné à couvrir les dépenses liées à l'opération de reconstruction de l'école Victor Hugo dans l'attente du versement des recettes notifiées, a été souscrit à taux variable. Son remboursement en capital débutera à partir de l'exercice 2027, en fonction des recettes attendues issues des cessions de terrains et des subventions d'investissement notifiées.

Pour rappel, la commune n'a contracté aucun emprunt entre 2014 et 2020, période durant laquelle les principaux investissements (notamment les travaux du château, achevés en 2014) ont été finalisés. Cette stratégie a permis une diminution progressive de l'endettement, une réduction durable du poids du remboursement du capital sur la section de fonctionnement et, par conséquent, la préservation d'une partie de l'épargne brute.

Ce n'est qu'à partir de 2021 que la commune a repris des investissements importants, compte tenu de la vétusté de nombreux locaux. Il est à noter qu'investir, c'est diminuer les dépenses de fonctionnement futures. Ainsi, la collectivité a mené plusieurs chantiers majeurs, notamment l'extension et la rénovation de l'Hôtel de Ville ; les travaux de rénovation des équipements sportifs de tennis ; l'acquisition de terrains et de bâtiments en vue de l'aménagement d'un parking arboré et d'un lieu de vie à l'emplacement de l'ancienne mairie, en lien avec la Métropole du Grand Nancy.

Ces projets ont nécessité la souscription de trois emprunts entre 2021 et 2024.

L'état annuel de l'endettement (voir annexe 1) permet d'avoir une vision à long terme et de se projeter sur les années futures, tant concernant le capital restant dû que les montants annuels de capital et d'intérêts à rembourser.

Les dépenses de travaux et d'équipement représentent 5 337 337 €, auxquelles s'ajoutent 65 000 € prévus pour le **remboursement de terrains à l'EPFL**.

Ce montant est en hausse par rapport aux réalisations de 2025, en raison notamment du démarrage, en juillet 2025, des travaux du projet de reconstruction de l'École Victor Hugo, dont la livraison est prévue pour novembre 2026 et la fin de l'ensemble des travaux en novembre 2027.

Les principales opérations d'investissement, déjà évoquées précédemment et inscrites en travaux au BP 2026, sont les suivantes :

- Les caméras de vidéoprotection, installées en 2025, dont le règlement interviendra en 2026.
- Le projet agro-écologique et environnemental de coopération franco-libanaise, subventionné par le SGAR (État), qui se poursuit. Plusieurs groupes de travail ont été organisés, et les initiatives portées par les habitants, en partenariat avec l'association Microhumus, sont en cours de mise en œuvre.
- Les opérations d'investissement dans les bâtiments communaux, notamment les travaux à réaliser dans l'Église Saint-Livier.
- La poursuite des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments municipaux (éclairage LED, régulation du chauffage, VMC), en particulier au Foyer Culturel Gérard-Léonard.
- La poursuite de l'expertise sur les infiltrations d'eau au Château – Centre Culturel, qui sera à terme prise en charge par les assurances.

2.2 Recettes réelles d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à **5 230 000€** réparties comme suit :

Subventions	1 661 000€
FCTVA	357 000€
Cessions de terrains	1 000 000€
Emprunts	2 200 000€

Subventions et participations

Les participations et subventions des partenaires sont estimées à **1 661 000€** et concernent plusieurs opérations au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), la DSIL (Dotation de Solidarité pour l'Investissement Local), le Fonds Vert, le Feder, la Région, le Département, la Caf, l'Agence de l'eau, le Ministère des Affaires Étrangères, notamment dans le cadre des opérations de l'École Victor Hugo, l'espace Sportif et scolaire du site Pierre et Marie Curie, la végétalisation des cours d'écoles à venir, le projet agro-écologique Franco-Libanais.

Certaines avances et acomptes ont été déjà versés en 2025, d'autres sont prévues en 2026.

Fonds de Compensation de la TVA

Il correspond au remboursement de l'État à la ville sur la TVA des dépenses d'investissement qui ont été réalisées en 2025 (N-1), suite au conventionnement entre la Ville et l'État en 2009, dans le cadre du plan de relance de l'économie (auparavant, le remboursement se faisait sur l'année N-2). Cette recette est estimée à 357 000€ sur les travaux réalisés en 2025 et elle participe directement à l'autofinancement des dépenses d'investissement de la collectivité.

Cessions de terrain

Les recettes attendues dans le cadre de l'opération des Brigeottes (vente des terrains qui avaient été acquis par la commune pour une opération d'urbanisation douce travaillée en 2017 par la Commune et Scalen) sont évaluées à 1 000 000€.

L'emprunt

Il est prévu de mobiliser 2 200 000€ en 2026 du prêt relais de 3 000 000€ contracté en novembre 2025 auprès de l'Agence France Locale, destiné à faire face dans l'immédiat aux dépenses liées à l'opération de reconstruction de l'école Victor Hugo, dans l'attente du versement des recettes notifiées, notamment les subventions d'investissement et les produits de cessions de terrains.

3. Les mouvements d'ordre budgétaires

Les mouvements d'ordre budgétaires sont évalués à 225 532€ en 2026 et équilibrés en dépenses et en recettes.

535 555€ de prélèvement budgétaire sur les recettes de fonctionnement pour financer les dépenses d'investissement sont prévus.

En dépenses de fonctionnement : 225 532€ et 535 555€ de prélèvement = 761 087€

- 225 532€ de dépenses d'amortissements sur le matériel et les équipements achetés par la Ville

- 535 555€ de prélèvement sur les recettes de fonctionnement pour financer l'investissement

En recettes de fonctionnement : 25 000€ de travaux en régie

- Il s'agit de la contrepartie de la dépense de fonctionnement qui sera transférée en investissement, afin de récupérer le FCTVA sur les travaux que font les services techniques en régie sur les bâtiments municipaux.

En dépenses d'investissement : 25 000€ de travaux en régie

- C'est le transfert des mandats de fonctionnement par une opération comptable, financée par les recettes de fonctionnement à l'identique.

En recettes d'investissement : 225 532€ et 535 555€ de prélèvement = 761 087€

225 532€ de recettes d'amortissements réelles.

535 555€ de prélèvement provenant des recettes de fonctionnement financent dépenses d'investissement.

4. Les données synthétiques du budget - Récapitulatif

Le Budget Primitif 2026 se présente comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	7 788 763 €	7 788 763 €
Investissement	5 991 087 €	5 991 087 €
Total budget	13 779 850 €	13 779 850 €

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 7 788 763€

Recettes : 7 788 763€

INVESTISSEMENT

Dépenses : 5 991 087€

Recettes : 5 991 087€

Soit un budget équilibré à hauteur de 13 779 850€ en recettes et en dépenses.

Annexe 1 Tableau d'investissement des services techniques

IMPUTATION	INTITULE D'EQUIPEMENT	NATURE DES TRAVAUX	propositions 2026
020.00	DIVERS BATIMENTS		
020.00/2188		Blocs de secours	2 000,00
020.00/2188		Extincteurs	6 000,00
020.00/2188		ADAP	1 000,00
020.10	CENTRE TECHNIQUE	Pôle Logistique	
020.10/2188		Outils + remplacement matériel	1 000,00
020.10/2188		Perforateur (élec)	450,00
020.10/2188		Servante bi-matière	280,00
020.10/2188		Friteuse de table électrique 8L + robinet de vidange	585,00
020.10	CENTRE TECHNIQUE	Pôle Cadre de vie - Espaces Verts	
020.10/2188		Outils + remplacement matériel	1 000,00
020.10/2188		Outils voirie (distributeur canisac	1 200,00
020.10/2188		Débroussailleuse à batterie	1 200,00
020.10/2188		Souffleur sur batterie	450,00
020.10/2188		Rabot filaire	232,00
020.10/2188		Perceuse visseuse	284,00
020.14	MATERIEL TRANSPORT		
020.10/2188		Véhicule Master	25 000,00
020.23	EGLISE SAINT-LIVIER		
020.23/21318		Dispositif relevé des fissurations (CEBTP)	3 900,00
020.23/21318		Travaux toiture + Electricité +tirants	200 000,00
020.23/2188		Echelle accès aux cloches	350,00
028.35	MICROHUMUS		
028.35/2128		Projet Liban	50 000,00
028.16	FETES ET CEREMONIES		
023.10/2188		Pavillons	700,00
211.12	MATERNELLE CLEMENCEAU		
211.12/21312		Changement porte	11 000,00
212.10	ELEMENTAIRE CURIE		
212.10/21312		Prestation M.Biwiers	1 500,00
212.13	ELEMENTAIRE V. HUGO		
212.13/2313		Etudes reconstruction de l'école élémentaire Victor Hugo / MOE /	223 000,00
212.13/2313		Marché travaux (terrassement + gros œuvre)	4 571 791,00
30.14	FOYER CULTUREL		
30.14/21318		Remplacement des portes vitrées battantes (salle 3)	17 000,00
30.15	CHÂTEAU CENTRE CULTUREL		
30.155/21318		Provision expertise + travaux conservatoires (parvis - MOE)	20 000,00
331.1	CENTRE DE LOISIRS JEAN		
331.1/21318		Réfection toiture GS Jean Rostand (primaire et école de danse)	2 500,00
512	ILLUMINATIONS		
512/2188		Pose et dépose des illuminations 2024-2025	15 000,00
512/2188		Achat matériel pour illuminations fin d'année ou réparations	5 000,00
511.11	ESPACES VERTS		
511.11/2128		Aménagements terrains (arbre petite enfance....) + vivaces	2 000,00
511.13	PARC JOSEPH HUET		
511.13/21318		Réfection sol coulé	8 000,00
518	OPERATIONS AMENAGEMENTS		
518/2115		Acquisition terrain	3 500,00
518/2031		Frais Notaires divers terrains	1 000,00
518.10	RAVALEMENTS FACADES /PIG		
518.10/20422		Subventions ravalement de façades	2 200,00
		TOTAUX	5 179 122,00

Commune de St Max

Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2026	11 635 157,81	562 755,83	311 735,19	0,00	(+) 0,00	874 491,02	11 072 401,98
2027	11 072 401,98	563 584,13	312 251,18	0,00	(+) 0,00	875 835,31	10 508 817,85
2028	10 508 817,85	3 547 249,13	298 099,07	0,00	(+) 0,00	3 845 348,20	6 961 568,72
2029	6 961 568,72	558 856,77	194 246,83	0,00	(+) 0,00	753 103,60	6 402 711,95
2030	6 402 711,95	570 926,26	180 099,20	0,00	(+) 0,00	751 025,46	5 831 785,69
2031	5 831 785,69	546 621,18	164 761,99	0,00	(+) 0,00	711 383,17	5 285 164,51
2032	5 285 164,51	552 390,30	150 704,13	0,00	(+) 0,00	703 094,43	4 732 774,21
2033	4 714 441,06	474 891,93	133 532,24	0,00	(+) 0,00	608 424,17	4 239 549,13
2034	4 239 549,13	383 091,26	122 313,08	0,00	(+) 0,00	505 404,34	3 856 457,87
2035	3 874 791,02	380 821,12	115 241,70	0,00	(+) 0,00	496 062,82	3 493 969,90
2036	3 493 969,90	303 595,96	90 174,50	0,00	(+) 0,00	393 770,46	3 190 373,94
2037	3 190 373,94	289 064,62	83 190,51	0,00	(+) 0,00	372 255,13	2 901 309,32
2038	2 901 309,32	292 325,76	76 594,73	0,00	(+) 0,00	368 920,49	2 608 983,56
2039	2 608 983,56	295 666,89	69 918,93	0,00	(+) 0,00	365 585,82	2 313 316,67
2040	2 313 316,67	290 605,29	63 173,75	0,00	(+) 0,00	353 779,04	2 022 711,38
2041	2 022 711,38	285 472,21	56 500,76	0,00	(+) 0,00	341 972,97	1 737 239,17
2042	1 737 239,17	288 856,55	49 781,75	0,00	(+) 0,00	338 638,30	1 448 382,62
2043	1 448 382,62	275 049,41	42 975,18	0,00	(+) 0,00	318 024,59	1 173 333,21
2044	1 173 333,21	103 333,34	38 016,00	0,00	(+) 0,00	141 349,34	1 069 999,87
2045	1 069 999,87	103 333,34	34 681,33	0,00	(+) 0,00	138 014,67	966 666,53
2046	966 666,53	103 333,34	31 346,66	0,00	(+) 0,00	134 680,00	863 333,19
2047	863 333,19	103 333,34	28 012,00	0,00	(+) 0,00	131 345,34	759 999,85
2048	759 999,85	103 333,34	24 677,33	0,00	(+) 0,00	128 010,67	656 666,51
2049	656 666,51	103 333,34	21 342,66	0,00	(+) 0,00	124 676,00	553 333,17
2050	553 333,17	103 333,34	18 008,00	0,00	(+) 0,00	121 341,34	449 999,83
2051	449 999,83	103 333,34	14 673,33	0,00	(+) 0,00	118 006,67	346 666,49
2052	346 666,49	103 333,34	11 338,66	0,00	(+) 0,00	114 672,00	243 333,15
2053	243 333,15	103 333,34	8 004,00	0,00	(+) 0,00	111 337,34	139 999,81
2054	139 999,81	103 333,24	4 669,33	0,00	(+) 0,00	108 002,57	36 666,57
2055	36 666,57	36 666,57	1 334,66	0,00	(+) 0,00	38 001,23	0,00
Sous-total		11 635 157,81	2 751 398,68	0,00		14 386 556,49	
Total		11 635 157,81	2 751 398,68	0,00		14 386 556,49	

Annexe 4 Tableau comparatif évolution de la dette

EVOLUTION DE LA DETTE																	
	2014	2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024	BP 2025	BP 2026	prev BP 2027	prev BP 2028	prev BP 2029	prev BP 2030
Capital	423 949	437 538	453 279	454 362	455 458	467 708	471 207	453 418	444 456	434 886	565 190,12	631 000,00	563 750,00	564 282,49	547 972,00	559 605,00	580 000,00
Remb.anticipé																	
Intérêts	210 589	166 689	131 141	122 972	110 358	101 196	93 131	72 039	78 920	206 150	214 912,75	303 192,00	335 000,00	327 106,73	313 000,00	256 096,90	200 000,00
Intérêts intercalaires																	
Annuité (capital + intérêts)	634 538	604 228	584 420	577 334	565 816	568 904	564 337	525 457	523 377	641 036	780 103	934 192	898 750	891 389	860 972	809 702	780 000
Annuité (capital + intérêts) dont remb.anticipé	634 538	604 228	584 420	577 334	565 816	568 904	564 337	525 457	523 377	641 036	780 103	934 192	898 750	891 389	860 972	809 702	780 000
Annuité par habitant	65	62	59	58	57	57	56	52	52	63	77	92	88	88	85	80	77
10 070																	
9 836																	
9 785																	
9 880																	
9 892																	
9 949																	
10 005																	
10 075																	
10 093																	
10 129																	
10 139																	
10 159																	
10 179																	
RRF	6 554 737	6 117 152	6 439 472	7 134 154	6 754 896	7 253 657	6 059 945	6 562 235	6 615 759	7 470 898	7 476 305	7 590 929,00	7 763 763,00	8 109 529	8 197 504	8 287 240	8 378 770
Annuité/recettes réelles de fonctionnement	9 68%	9,88%	9,08%	8,09%	8,38%	7,84%	9,31%	8,01%	7,91%	8,58%	10,43%	12,31%	11,58%	10,99%	10,50%	9,77%	9,31%
Capital restant dû au 31/12 (encours de la dette)	7 115 689	6 675 058	6 239 568	5 788 005	5 332 797	4 870 834	4 966 115	4 716 675	4 707 706	7 327 257	8 162 708	7 533 875	11 635 158	11 072 402	10 508 818	6 961 569	6 402 712
Encours dette/habitant au 31/12	723	682	632	585	536	487	483	467	465	723	803	740	1 143	1 088	1 032	684	629
Taux d'endettement (Encours dette/RRF)	108,56%	109,12%	96,90%	81,13%	78,95%	67,19%	81,96%	71,86%	71,16%	98,08%	109,18%	99,25%	148,86%	136,54%	128,20%	84,00%	76,42%
Capacité désendet. (Encours dette/EB)tre années	9,96		8,35	5,39	6,00	3,32	12,00	6,02	10,52	13,12	19,28	16,66	15,81	8,11	7,16	4,30	3,63

